

Herbicide Assure II™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000023960
Date de révision : 04/01/2019

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Herbicide Assure II™
Nom commercial/Synonyme : DPX-79376
Assure Pro
Assure Plus
B10054988
Quizalofop P-ethyl: Ethyl(R)-2-[4-(6-chloroquinoxalin-2-yl oxy)- phenoxy]propionate

Numéro de la FDS : 130000023960

Utilisation du Produit : Herbicide
Fabricant : Production Agriscience Canada Company
P.O. Box 730, 7398 Queen's Line
Chatham, Ontario
N7M 5L1
Canada

Informations sur le produit : 1-800-667-3852
Urgence Médicale : 1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau.

Effets potentiels sur la santé

Peau

N-Méthyl-2-pyrrolidone : Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer: Douleur, sensation de brûlure, démangeaisons, rougeurs, enflure, ou éruption..

Yeux

Quizalofop p-ethyl : Peut provoquer: irritation légère, larmes, Vue brouillée.

N-Méthyl-2-pyrrolidone : Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer: Douleur, larmoiement, gonflement, rougeur ou troubles temporaires de la vision..

Inhalation

Herbicide Assure II™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000023960
Date de révision : 04/01/2019

N-Méthyl-2-pyrrolidone : Provoque une irritation du système respiratoire. Peut provoquer: Toux, éternuements, nez qui coule, mal de gorge, ou essoufflement..

Exposition répétée

N-Méthyl-2-pyrrolidone : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Organes cibles

N-Méthyl-2-pyrrolidone : Système respiratoire

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Quizalofop p-ethyl	100646-51-3	10.3 %
Other Ingredients		89.7 %

Comprend les pourcentages suivants:

N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	<8 %
------------------------	----------	------

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Herbicide Assure II™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000023960
Date de révision : 04/01/2019

- Contact avec les yeux** : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, le bouche-à-bouche de préférence. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne pas administrer de liquide à la personne. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Conseils généraux** : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.
- Avis aux médecins** : Des risques de dommages aux muqueuses peuvent être une contre-indication à l'utilisation du lavage gastrique. Contient un distillat de pétrole. Un vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Propriétés Inflammables**
Point d'éclair : 98.9 °C (210.0 °F) coupelle fermée
Méthode : Coupelle fermée Setaflash - SCC
- Moyens d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Herbicide Assure II™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000023960
Date de révision : 04/01/2019

Techniques spéciales en cas d'incendie : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
Évacuer le personnel et se tenir à l'écart du feu contre le vent (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Nettoyage du Déversement : Endiguer le déversement.
Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
En cas de déversement près de plantes ou d'arbres utiles, enlever les deux premiers pouces de terre à la surface du sol après avoir initialement nettoyé la zone.
Éliminer dans un conteneur approuvé.

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres.

Manipulation (Aspects) : Combustible

Herbicide Assure II™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000023960
Date de révision : 04/01/2019

Physiques) Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage : Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Conserver le récipient bien fermé. Lorsque les personnes qui manipulent ce produit utilisent des systèmes fermés, des cabines fermées ou des aéroplanes d'une façon satisfaisant aux exigences de la Worker Protection Standard (WPS) visant les pesticides agricoles [40 CFR, partie 170, section 170.240 (d) (4-6)], les exigences de l'équipement de protection individuelle peuvent être réduites ou modifiées, tel qu'il est décrit dans les normes WPS.

Équipement de protection individuelle

Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:

- Chemise à longues manches et pantalons longs.
- Gants résistants aux produits chimiques, tels que Barrière protectrice laminée ou Viton
- Chaussures et chaussettes
- Lunettes de sécurité

L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:

Herbicide Assure II™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000023960
 Date de révision : 04/01/2019

Combinaison

Gants résistants aux produits chimiques, tels que Barrière protectrice laminée ou Viton

Chaussures et chaussettes

Lunettes de sécurité

Mesures de protection : Éliminer les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été trempées ou hautement contaminées avec ce produit. Ne pas les réutiliser. Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

Quizalofop p-ethyl				
AEL *	(DuPont)	1 mg/m3	12 hr. TWA	Poussière totale.
AEL *	(DuPont)	0.5 mg/m3	12 hr. TWA	Poussière respirable
AEL *	(DuPont)	2 mg/m3	8 hr. TWA	Poussière totale.
AEL *	(DuPont)	1 mg/m3	8 hr. TWA	Poussière respirable

Solvant naphta arom. lourd (pétrole) ; kérosène - non spécifié				
TLV	(ACGIH)	200 mg/m3	8 heures, moyenne pondérée dans le temps la vapeur d' hydrocarbure totale	

Herbicide Assure II™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000023960
Date de révision : 04/01/2019

Incompatibilité : Aucune raisonnablement prévisible.
Réactions dangereuses : Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Une polymérisation ne va pas se produire.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Herbicide Assure II™

Inhalation 4 h CL50 : 2.6 - 4.4 mg/l , Rat
Dermale DL50 : > 2,000 mg/kg , Lapin
Oral(e) DL50 : 5,900 mg/kg , Rat
Irritation de la peau : Irritation de la peau, Lapin
Irritation des yeux : Risque de lésions oculaires graves., Lapin
Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire., Cochon d'Inde
Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Quizalofop p-ethyl

Toxicité à dose répétée : Oral - nourriture
Souris
90 jr
Effets sur le foie
Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
N'est pas classifiable comme cancérigène pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

N-Méthyl-2-pyrrolidone

Toxicité à dose répétée : Ingestion
Rat
90 jr

Herbicide Assure II™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000023960
Date de révision : 04/01/2019

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Inhalation

Rat

90 jr

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Contact avec la peau

Lapin

20 jr

On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

- Cancérogénicité** : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
- Toxicité pour la reproduction** : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.
Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.
- Tératogénicité** : Des tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus comprenant:
Viabilité réduite des embryon-foetus
Croissance réduite
Malformations du foetus
Développement du foetus retardé (variations)

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

Quizalofop p-ethyl

96 h CL50

: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 0.72 mg/l

72 h CE50r

: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) 0.021 mg/l

48 h CE50

: Daphnia magna (Grande daphnie) 51.9 mg/l

21 jr

: NOEC Daphnia magna (Grande daphnie) 0.787 mg/l

N-Méthyl-2-pyrrolidone

96 h CL50

: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 500 mg/l

Herbicide Assure II™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000023960
 Date de révision : 04/01/2019

72 h CE50 : Desmodesmus subspicatus (algues vertes) 600.5 mg/l DIN 38412
 72 h NOEC : Desmodesmus subspicatus (algues vertes) 125 mg/l DIN 38412
 48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) 4,897 mg/l
 21 jr : NOEC Daphnia magna (Grande daphnie) 12.5 mg/l OCDE Ligne directrice 211

Devenir dans l'Environnement

N-Méthyl-2-pyrrolidone

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Information écologique supplémentaire

: Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :
 Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.
 Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C Numéro ONU : 3334

Nom d'expédition des Nations unies : Aviation regulated liquid, n.o.s. (Quizalofop p-ethyl)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 No. Etiquetage : 9

Herbicide Assure II™

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000023960
Date de révision : 04/01/2019

IMDG Numéro ONU : 3082
 Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Quizalofop p-ethyl)
 Classe : 9
 Groupe d'emballage : III
 No. Etiquetage : 9

 Polluant marin : oui (Quizalofop p-ethyl)

Produit non réglementé en vertu du TDM lorsqu'il est transporté uniquement par voie terrestre, dans un véhicule routier ou ferroviai

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. Homologation PCP : 25462
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.
Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de MSDS : 04/01/2019

(TM) Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.

Personne de contact : Production Agriscience Canada Company, Chatham, Ontario, N7M 5L1

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.